

29 mars 2021, 10h43

21.160

Interpellation Alexandre Houlmann

Renforçons les synergies entre le service des sports et l'office de la promotion de la santé

Nous disposons, au sein de l'État de Neuchâtel, de deux entités distinctes qui traitent de la promotion de la santé pour l'une et du développement du sport et du mouvement pour l'autre. Nous enjoignons au Conseil d'État de procéder à leur mise en synergie en renforçant les collaborations et en utilisant plus fréquemment le levier du sport comme instrument de promotion de la santé.

Développement

Les deux entités de la promotion de la santé et du service des sports devraient opérer un rapprochement afin de développer la promotion de la santé au travers du mouvement et du sport, ceci en complément des actions déjà menées dans d'autres domaines, comme la nutrition ou les 65+, par exemple. Le sport et le mouvement pratiqué régulièrement sont reconnus depuis des années, et suite à de nombreuses études universitaires, comme étant un facteur primordial pour le développement et le maintien d'un corps sain. Il nous apparaît de ce fait que la promotion de la santé devrait développer des synergies beaucoup plus importantes avec les milieux du sport, ceux-ci ayant accès à des milliers de pratiquants de tout âge qui peuvent en actionner d'autres, moins actifs. Une collaboration beaucoup plus étroite des deux entités permettrait de redonner une dynamique nécessaire à la promotion de la santé. Une rationalisation et une optimisation des moyens permettront d'élargir l'offre, d'augmenter la diffusion des actions et de maximiser leur efficacité, et ceci sans coûts supplémentaires pour l'État. Nous enjoignons au Conseil d'État de procéder à cette recherche de synergie qui valorisera le travail par trop confidentiel de l'office de la promotion de la santé en le rapprochant du service des sports, plus à même, au travers d'une saine collaboration, de valoriser son action dans le domaine de la promotion du mouvement et du sport au quotidien.

Signataire : Alexandre Houlmann

**Réponse écrite du Conseil d'État,
transmise aux membres du Grand Conseil le 30 août 2021**

Mesdames, Messieurs les député-e-s, c'est avec plaisir que nous répondons par écrit à l'interpellation 21.160.

Nous pouvons vous rassurer, l'office de la promotion de la santé et de la prévention (OPSP) est en contact régulier et collabore activement avec le service des sports (SSPO). Cette collaboration est notamment visible à travers l'action commune « Septembre le mois qui bouge ». Il s'agit d'une initiative du service de la santé publique, à laquelle le SSPO est associé depuis trois ans.

« Septembre le mois qui bouge » est l'exemple même d'une bonne et saine collaboration entre le SSPO et l'OPSP. Nous pouvons vous confirmer que notre Autorité souhaite un développement de ces actions communes, car elles permettent des synergies bienvenues. Ces synergies offrent la possibilité de financer des projets grâce aux gains d'efficacité liés à la mise en commun des moyens.

Le SSPO est également intégré dans la commission cantonale de promotion de la santé afin de garantir les synergies et porter le thème de la promotion du sport dans la politique cantonale de promotion de la santé. Des contacts réguliers ont également lieu pour discuter des synergies possibles, actuelles et à venir. Un programme d'action est notamment en cours de discussion.

Pour rappel, le SSPO exerce une mission transversale au sein de l'État de Neuchâtel, collabore avec de multiples partenaires et fait preuve, avec des moyens humains et financiers non extensibles à l'infini, d'ingéniosité afin de mener ses missions à bien.

De son côté, l'OPSP déploie son action dans bien des domaines qui ne sont pas tous liés au sport.

Une intégration complète de ces deux entités ne paraît dès lors pas indiquée, même si la collaboration est appelée à se renforcer encore.